

Commune de SAINT VICTOR

Séance du 2 juillet 2022

Le samedi deux juillet deux mil vingt-deux à neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire,

Présents : Alain MESBAH-SAVEL, Agnès ORÈVE, Sylvain BOSC, Fabienne FROMENTOUX, André VICTOURON, Isabelle JUNIQUE, Jessica MOTTIN, Patrick MARGAND, Catherine GAUTHIER, Jean-Marc COULAUD, Bernard MAGNOULOUX.

Absents excusés :

Axel CABLÉ pouvoir à Jessica MOTTIN ; Bernard MINODIER, pouvoir à Alain MESBAH-SAVEL ; Tanguy ANTRESSANGLE et Daniel SAPET.

Nombre de membres	
En exercice :	15
Présents :	11
Absents :	4
Nombre de suffrages exprimés :	
Pour :	15
Contre :	0
Abstentions :	0

OBJET : Convention de gestion contrat d'assurance des risques statutaires.

Monsieur Patrick MARGAND est désigné secrétaire de séance.

Monsieur Sylvain BOSC, 2^{ème} Adjoint, rappelle que la commune de Saint-Victor à renouvelé son adhésion à l'assurance des risques statutaires proposée par le CDG07. Cette assurance garantie les frais laissés à la charge de la commune avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2022.

Le Centre de Gestion de l'Ardèche à ainsi adressé une proposition de convention de gestion, comme pour le précédent contrat.

Monsieur Sylvain BOSC, 2^{ème} Adjoint, propose aux membres du conseil municipal de signer cette convention.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal :

APPROUVE la signature de cette convention de gestion.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Le Maire,



Alain MESBAH-SAVEL